

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 3 mai 2018

Présents : Jean-Christophe Dye, Gilles Breton, Claude Vignon, Laurent Benoit, Jean Vignon, Andrée Séquier, Philippe Desfeux, Giovanni Caddedu, Virginie Dal Pra, Jean-Yves Wiss

Excusé : Lionel Dusserre

Délibérations du conseil

→ Location avec bail professionnel du local commercial sous l'hôtel du Vercors au cabinet comptable ABC Compta à partir du 1^{er} juin 2018 pour 340€ HT hors charges.

Voté à l'unanimité.

→ Le maire indique qu'un agent du SDED est venu présenter leur nouveau programme de financement de travaux, concernant l'économie d'énergie. Il s'agit d'une adhésion sur trois ans, avec une participation financière de la commune à hauteur de 0,20€/habitants et par an, soit environ 90€ par an pour la commune de St Martin.

L'adhésion au programme permet de bénéficier d'une prise en charge pour les travaux éligibles de 50% jusqu'à 20 000€, puis 20% jusqu'à 50 000€ de travaux.

Pour les projets 2018, l'adhésion à ce programme nous permettra de bénéficier d'une aide d'environ 10 000€.

Le conseil valide l'adhésion au programme de financement du SDED.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition de la maison Degoutte par M et Mme Keustermans pour un montant de 172 000€.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition de 2 terrains à Tourtre par M et Mme Poireaux pour un montant de 25 000€ chacun.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition d'un terrain aux Moreaux par M Baumann et Mme Fillet-Coche pour un montant de 13 000€.

Voté à l'unanimité.

→ Le recrutement est en cours pour le remplacement de Mme Gwladys Jourdan au poste d'agent administratif. 13 candidates ont postulé et 7 ont été reçues en entretien. Le maire annonce que la candidature de Mme Cécile Talon est retenue. Elle prendra son poste au 22 mai 2018. Cette personne aura un poste d'agent administratif d'une durée de 1an.

Voté à l'unanimité.

(Depuis, Mme Talon s'étant désistée, la commission de recrutement a procédé à un nouveau choix de candidatures. Mme Gwendoline Deroux a été retenue pour occuper ce poste.)

→ Suite à un changement de locataires, l'appartement situé au-dessus de l'école est en rénovation. Il sera ensuite loué à la famille Capdeville pour un loyer de 450€ + 50€ de provisions pour les charges de chauffage.

Voté à l'unanimité.

→ Le Maire indique que la commission Eau et Assainissement a rencontré M et Mme Reverbel au sujet de leur demande d'exonération totale de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

La commission propose de leur accorder l'exonération de la PFAC d'un montant de 2300€ en accord avec la convention du SPANC attestant de la conformité de leur installation, ainsi qu'un délai de raccordement jusqu'aux 10 ans de construction de leur assainissement autonome (soit jusqu'en avril 2020).

Cependant, ils devront s'acquitter de la PFB (Participation aux frais de branchements) et de l'abonnement au réseau d'assainissement collectif depuis le 1^{er} septembre 2017, au même titre que l'ensemble des habitants concernés.

Vote à la majorité (2 abstentions).

→ La vente d'herbe (sans pâturage) du terrain communal situé sous l'atelier des services techniques est accordée à Mme Isabelle Da Costa pour la saison 2018, pour un montant de 40 €. Une partie de cette parcelle est déjà loué à M. Patrick Salhab.

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ Un membre du groupe patrimoine se propose de nettoyer le monument aux morts et repeindre à la main la liste des soldats morts. Le conseil autorise ce travail et remercie vivement cette démarche.

→ Les institutrices de l'école élémentaires souhaiteraient faire un pot de départ pour les CM2 et sollicitent la mairie pour participer à l'achat d'un livre sur l'ornithologie pour chacun d'entre eux suite à un travail scolaire effectué sur ce thème.

Le conseil approuve cet événement mais préfère que l'APE prenne en charge ce cadeau lié directement à l'école.

→ Le loyer progressif du commerce de la boulangerie devrait atteindre son montant définitif au mois de juillet 2018. Les gérants font une demande auprès du conseil pour que ce loyer soit figé au montant 2017. Il alerte également les élus sur les différents problèmes de fonctionnement de la porte automatique.

Il est décidé à la majorité (3 abstentions) le suivi du montant progressif du loyer inscrit initialement dans le bail. Un élu ira voir sur place ce qu'il est possible de faire concernant la porte.

→ Les communes de Saint Martin, Saint Julien et Rencurel souhaitent se présenter pour accueillir la Fête du Bleu en 2019. Elle devrait se dérouler sur le territoire de la commune de St Martin. Claude Vignon, Andrée Séquier, Jean-Yves Wiss et Virginie Dal Pra sont les référents sur la fête du Bleu.

→ La commune a reçu une demande d'autorisation pour un emplacement de camion pizza sur le parking de l'Ours. Le conseil est favorable au projet mais attend qu'il se concrétise avant délibération.

→ L'Assemblée Générale du Crédit Agricole a eu lieu le 14 mars 2018. Le montant de la location de la salle des fêtes doit être reversé à une association de la commune du choix du conseil municipal. Le conseil accorde à la majorité (1 abstention) cette subvention au comité des fêtes

Tour de table

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré l'acquéreur potentiel du terrain Maréchal. Il envisage de créer 6 lots avec une route qui descend à travers le lotissement. Cependant, la DDT demande une étude hydrogéologique pour tenir compte des remarques du rapport du BRGM suite aux dégâts d'orages de 2012.

La création de 6 logements supplémentaire nécessite le renforcement du réseau électrique des Menuisier. Un Projet Urbain Partenarial pourrait être envisagé.

Virginie Dal Pra annonce que les nouveaux horaires des NAP ont été validés pour la rentrée 2018/2019. Par ailleurs, elle indique que Myriam Audeyer, actuellement en charge des NAP ne souhaite pas continuer à ce poste car les horaires ne lui conviennent pas. La commission école la rencontrera pour en discuter.

Giovanni Cadeddu informe le conseil que le nouveau locataire de l'immeuble de la poterie n'aura pas terminé la rénovation de l'appartement dans lequel il devait s'installer début juin car il y a beaucoup plus de travaux que prévus. Il demande donc de reculer le commencement du bail d'un mois. L'ensemble du conseil est d'accord pour accepter sa demande.

Jean-Christophe Dye indique qu'il a fait faire deux devis d'entreprises différentes pour l'écran numérique de la salle de réunion. Il rencontrera prochainement ces deux entreprises.

De nouveaux dépôts d'ordures sauvages ont été constatés à Nora, un panneau inscrivait les horaires de la déchetterie sera installé.

Andrée Séquier indique que la saison du fleurissement se rapproche. La commission aménagement va effectuer le désherbage des massifs et jardinières du village.

Jean Vignon informe le conseil qu'un des panneaux de signalisation (sens interdit) a été oublié sur la route des côtes car ces panneaux sont enlevés après chaque saison hivernale.

Gilles Breton informe le conseil que suite au glissement de terrain à Tourtre, sur lequel un poteau EDF est implanté, il a contacté ENEDIS et Mr Joly du PNRV dans le cadre du contrat rivière. Celui-ci est venu constater sur place les dégâts et rédigera un rapport suite à cet incident. Il ajoute qu'une réunion collective sur le projet éolien aura lieu le 17 mai au ranch Pow Grayon.

Il rajoute que le tirage au sort des lots de coupe affouagère aura lieu le mardi 8 mai 2018 que la dernière vente de coupe de bois communale se déroulera le 22 mai à Montélimar.

Jean-Yves Wiss souhaite remercier la mairie au nom du comité des fêtes dont il fait partie pour la subvention qui leur a été accordée.

Les premières manifestations du comité seront la fête de la musique et l'établissement d'un programme d'été, comprenant des pots d'accueil de touristes, concours de boules et brocante.

L'ensemble du conseil valide l'idée d'accorder une subvention au groupe patrimoine pour l'organisation du centenaire du 11 Novembre. Celle-ci sera débattu dans un prochain conseil.

Philippe Desfeux informe au conseil que la rénovation des deux logements communaux avance.

Il estime que la réfection de la façade de M. Fontaine au cœur du village devrait inciter la collectivité à continuer la rénovation de ses bâtiments communaux.

Il demande à ce qu'un marquage au sol mentionnant le passage piéton entre la place de l'ours et les toilettes publics soit rétabli.

Il indique que le panneau de signalisation stop situé aux Revoux est dangereux par un manque de visibilité. Il convient donc de relancer la DDT sur ce sujet.

Le prochain conseil aura lieu le 7 juin 2018

Secrétaire de séance : Laurent Benoit